

# MA RUE EN FLEURS

## Fleurissez vos pieds de murs

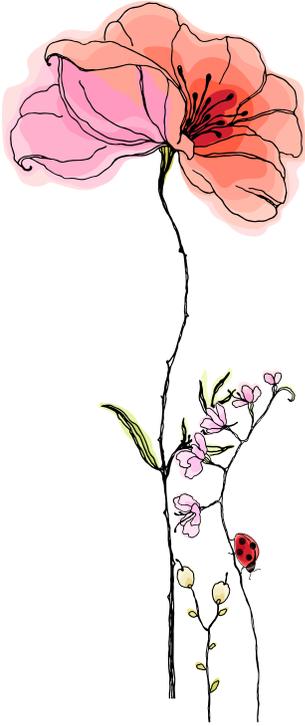
Du 19 sept. au 18 nov. 2022

kit de plantation à retirer gratuitement  
à l'accueil de votre mairie



# MA RUE EN FLEURS

## Fleurissez vos pieds de murs



Les graines qui vous sont confiées avec ce kit de fleurissement sont labellisées "végétal local" !

Ce label garantit leur provenance locale, leur nature rustique et peu gourmande en eau. Ces fleurs sont naturellement présentes sur le territoire métropolitain. Elles se ressèmeront spontanément.

### 3 raisons pour participer !

- donner plus de place à la nature en ville et contribuer au développement de la flore locale bénéfique aux insectes
- choisir ce qui pousse au pied de votre mur et éviter le désherbage
- fleurir et embellir votre cadre de vie

### Où semer ?

Vous pouvez semer vos graines sur l'espace public :

- pieds de façades de maisons et d'immeubles, d'équipements publics,
- dans les interstices provoqués par les fissures d'enrobés, entre votre mur et le trottoir.

# LES CONSEILS DE PLANTATIONS

- 1. Repérer** l'espace que vous souhaitez semer (1 sachet = 10 à 20 m linéaires),
- 2. Désherber** la fissure en pied de mur en retirant autant que possible les racines,
- 3. Extraire** la terre de la fissure sur 1 cm de profondeur,
- 4. Mélanger** les graines dans un récipient avec :
  - soit 2 verres de sable et 4 de terreau,
  - soit 6 verres de terreau,
  - soit la terre extraite de la fissure,puis ajouter à l'ensemble un verre d'eau
- 5. Tasser** le mélange dans la fissure,
- 6. Arroser** délicatement avec la pomme de l'arrosoir,
- 7. Patienter**, le mélange semé à l'automne fleurira au printemps. Certaines espèces ne lèveront que la 2<sup>e</sup> année !



# UN MÉLANGE DE GRAINES LOCALES



Ce mélange est composé à 100% d'espèces végétales locales produites et collectées dans le bassin armoricain



**Achillée Millefolium**  
*Achillea millefolium*  
Famille : Astéracées  
Floraison : juin à septembre



**Nielle des blés**  
*Agrostemma githago*  
Famille : Apiacées  
Floraison : juin à septembre



**Bleuet des moissons**  
*Cyanus segetum*  
Famille : Astéracées  
Floraison : mai à septembre



**Chrysanthème des moissons**  
*Glebionis segetum*  
Famille : Astéracées  
Floraison : juin à septembre



**Coquelicot simple**  
*Papaver rhoeas*  
Famille : Papavéracées  
Floraison : mai à juillet



**Grande chéloïde ou grande éclair**  
*Chelidonium majus*  
Famille : Papavéracées  
Floraison : mai à septembre



**Centauree jaccée**  
*Centaurea jacea*  
Famille : Astéracées  
Floraison : juin à septembre



**Grand ammi**  
*Ammi majus*  
Famille : Astéracées  
Floraison : juillet à septembre



**Vipérine commune**  
*Echium vulgare*  
Famille : Boraginacées  
Floraison : mai à août



**Grande marguerite sauvage**  
*Leucanthemum vulgare*  
Famille : Astéracées  
Floraison : juin à octobre



**Millepertuis perforé**  
*Hypericum perforatum*  
Famille : Hypéricacées  
Floraison : juin à septembre



**Brunelle commune**  
*Prunella vulgaris*  
Famille : Lamiacées  
Floraison : juin à octobre



**Anthémis des champs**  
*Anthemis arvensis*  
Famille : Astéracées  
Floraison : juin à septembre



**Camomille romaine**  
*Chamaemelum nobile*  
Famille : Astéracées  
Floraison : juin à août



**Œillet prolifère**  
*Petrorhagia prolifera*  
Famille : Caryophyllacées  
Floraison : mai à septembre



**Silène enflé**  
*Silene vulgaris*  
Famille : Caryophyllacées  
Floraison : avril à août



**Grande mauve**  
*Malva sylvestris*  
Famille : Malvacées  
Floraison : mai à septembre



**Compagnon blanc, Silène des près**  
*Silene latifolia*  
Famille : Caryophyllacées  
Floraison : juin à octobre

# COMMENT ENTREtenir ?

L'opération "ma rue en fleurs" est proposée par Nantes Métropole depuis 2016 aux 24 communes. Dans les communes participantes, l'entretien des pieds de mur est confié aux habitants qui peuvent choisir de les fleurir, avec le sachet fourni. Cette solution permet de répondre à la réglementation du 1<sup>er</sup> janvier 2019 interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires.

De ce fait, les agents de nettoyage se concentrent uniquement sur le désherbage des caniveaux et des bordures de trottoirs, afin de faciliter le ruissellement des eaux de pluie et d'éviter la dégradation des revêtements de trottoirs.

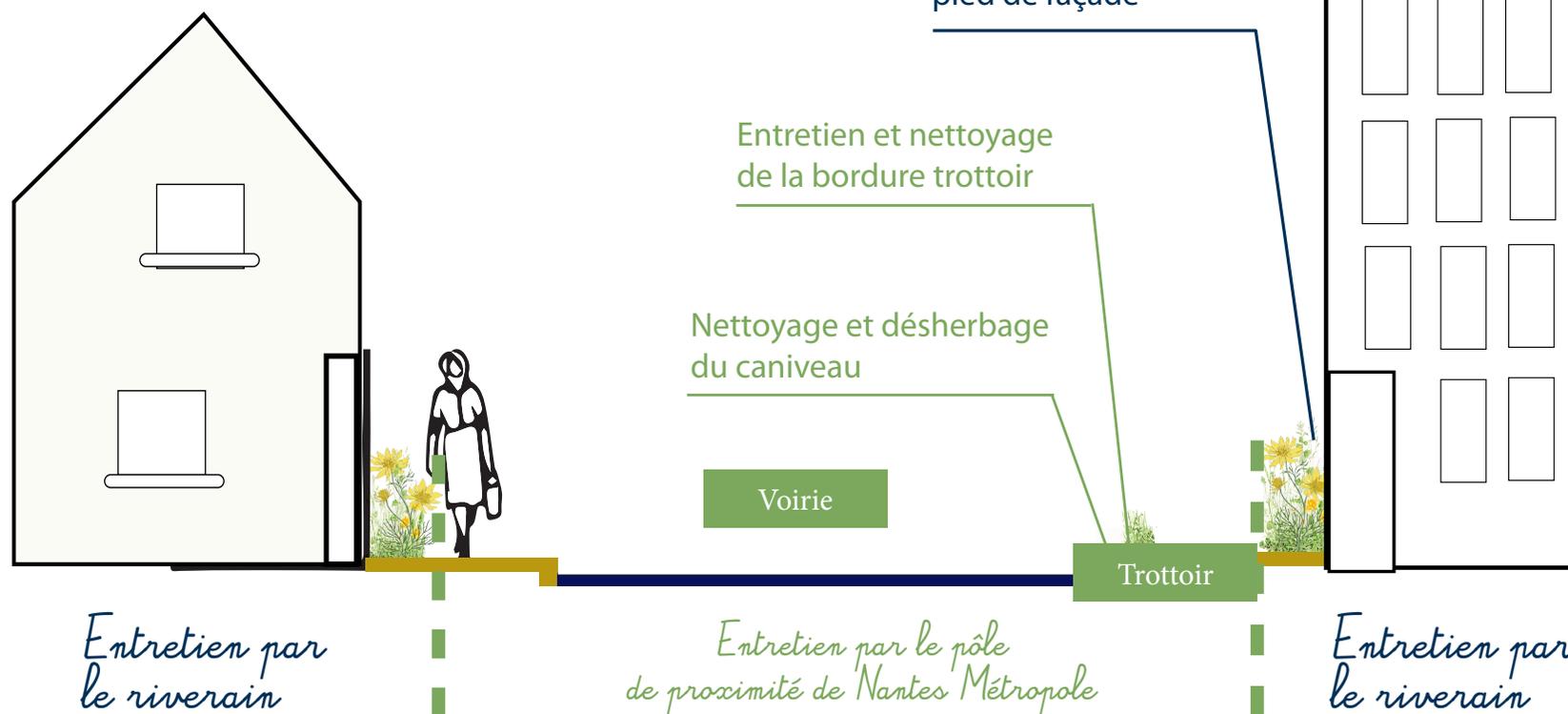
*Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'accueil de votre pôle de proximité.  
[metropole.nantes.fr/poles-proximite](http://metropole.nantes.fr/poles-proximite)*

# LES QUATRE ÉTAPES

- 1. Désherber** manuellement les ligneux (petits arbres),
- 2. Contenir** la croissance des plantes sur le trottoir pour garantir l'accès de tous (personnes à mobilité réduite, poussette...),
- 3. Laisser** les fleurs en place, elles se sèmeront et repousseront l'année suivante,
- 4. Couper** les tiges sèches annuellement (septembre).

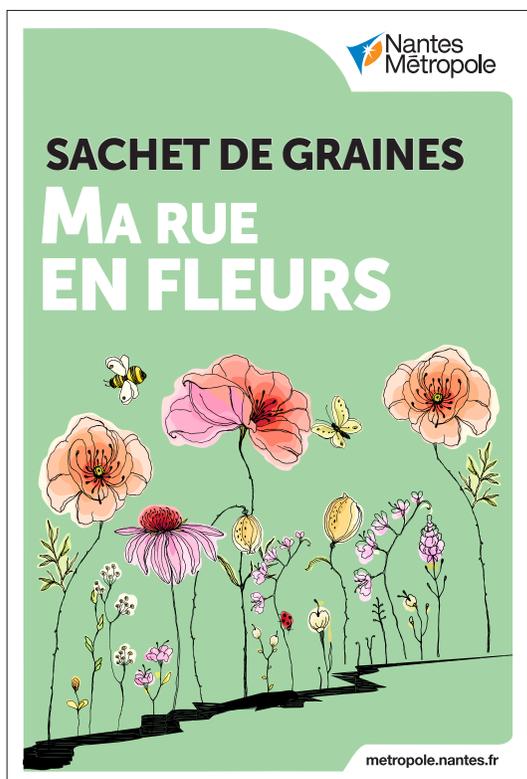


minimum  
1,40m



# 10 000 SACHETS DE GRAINES SONT DISTRIBUÉS AUX HABITANTS

POUR FAIRE POUSSER COQUELICOTS ET BLEUETS  
DEVANT LES FAÇADES ET LE LONG DES TROTTOIRS.



DG Information et Relation au Citoyen – Nantes Métropole ou Ville de Nantes – n° 2022-07-1341  
Studio graphique - © Crédit photo David Dubost - Ne pas jeter sur la voie publique